

TRIBUNE

Mardi 12 mai 2020

La nuit doit revoir le jour















Le samedi 14 mars, le Premier ministre annonçait la fermeture administrative de nos établissements à partir de 00h00 et ce jusqu'à nouvel ordre. Certains d'entre nous ont fait la fête jusqu'à 23h59 et d'autres ont préféré refuser les clients qui arrivaient pour s'amuser, décompresser, se retrouver. Plus qu'à aucune autre profession, le symbole de la fermeture un samedi soir a été brutal.

Dans la foulée de cette fermeture, le gouvernement a présenté son plan d'aides et d'accompagnement des entreprises, avec des mesures spécifiques pour le secteur du tourisme et de l'hôtellerie—restauration. Mais dans les discours pas un mot sur les discothèques, les bars à ambiance musicale, ils sont les oubliés de la relance. Les établissements de nuit représentent 6'000 entreprises, emploient 100'000 salariés et réalisent 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Nous existons !

Aujourd'hui, nous sommes dans le temps du déconfinement pour les Français et les entreprises. Nos concitoyens vont retrouver la liberté de sortir, de l'espace et l'autorisation de passer du temps ensemble à nouveau et se distraire. Oui mais où ?

Au-delà de l'interdiction d'exercer et de la perte économique, les représentants du secteur de la nuit s'inquiètent au sujet de l'impact social et culturel. En effet quel paradoxe! Autoriser à se divertir mais interdire de le faire dans des lieux festifs et sécurisés que sont nos discothèques, bars et restaurants à ambiance musicale.

Nos établissements de nuit sont des lieux où les échanges sont festifs dans une ambiance conviviale, musicale **et encadrés** grâce aux professionnels de la nuit.

Nous alertons le gouvernement sur les risques que les Français peuvent encourir avec des lieux festifs non officiels. Comment faire face à des soirées privées qui s'organisent déjà, rassemblant 400 à 500 personnes ? Comment faire face, sans contrôle sans encadrement, aux questions d'alcoolisation massive, aux risques domestiques, aux accidents de la route ?

Les professionnels de la nuit représentés par la branche « UMIH Nuit » sont, en plus d'être garants de la convivialité, garants de la sécurité pour leur client lors des soirées nocturnes.

La première des protections est de fixer la date de réouverture des établissements de nuit. Nous avons travaillé sur des fiches-métiers adaptées à la nuit pour pouvoir





rouvrir nos discothèques et bars à ambiance musicale et préserver la santé de nos clients et de nos salariés. Ces fiches, présentées au ministère du Travail, préconisent entre autres le port du masque, l'utilisation du gel hydro alcoolique, les prises de commandes assurées via des fiches, les règlements dématérialisés, l'usage de verres uniques, le nettoyage et la désinfection stricte des lieux...



Les Français ont dansé chez eux pendant tout le confinement, les soirées privées vont décupler maintenant avec la période de déconfinement.

Nous avons hâte de les revoir dans nos établissements.

La nuit doit revoir le jour.



Par Roland Héguy, président confédéral de l'Union des Métiers et des Industrie de l'Hôtellerie (UMIH) et Laurent LUTSE, président UMIH de la branche Cafés, Brasseries et Établissements de nuit.



L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales.





